

Conseil de quartier Dauphine  
Jeudi 24 novembre 2011 à 18h30  
Collège Janson de Sailly

Le jeudi vingt-quatre novembre deux mille onze à dix huit heures trente, les membres du conseil de quartier Dauphine se sont réunis au collège Janson de Sailly.

Etaient présents :

- Mme Dominique ROUSSEAU, Adjointe au Maire du 16<sup>e</sup> chargée des commerçants, de la vie associative et des conseils de quartier Dauphine et Chaillot
- M. Bernard DEBRE, Ancien Ministre, Député du 16<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller de Paris
- M. Gérard GACHET, Adjoint au Maire du 16<sup>e</sup> chargé de la sécurité
- Mme Véronique BALDINI, Adjointe au Maire, chargée de l'environnement, du développement durable, de la propreté, des espaces verts et de la voirie
- M. Vincent GOSSARD, chargé de mission au cabinet du Maire
- M. Reynald GILLERON Chef de la Division de la propreté du 16<sup>ème</sup>
- Mme Ode BAILLY, AVF Accueil
- Mme Carla FRANCOIS, CLIS
- Mme Anita BOOM, Association de parents d'élèves
- Mme Jacqueline KUBIK, Paris Ouest Retraite Sportive
- Mme Albertine N'GANGA, Association des commerçants du centre commercial Les Belles Feuilles
- Mme Dung N'GUYEN, Espace Solidarité Insertion Hall Saint Didier
- Mme Chantal BEAREZ BOTTON
- M. Marc de MEAUX
- Mme Elsa ORTEGA
- M. Jonas HADDAD
- Mme Laurence PEYRE

## 1- Stationnement des 2 roues

**Mme ROUSSEAU** fait part de l'observation d'un riverain qui signale « le manque de places de stationnement dans le quartier, couplé à un soudain manque de tolérance de stationner sur les trottoirs ou cela ne gêne personne ».

**Mme BALDINI** indique qu'il s'agit d'un véritable problème dans le 16<sup>e</sup>, elle estime que c'est un effet pervers de la politique de M. DELANOE. De plus en plus de personnes se déplacent en deux roues et souhaitent stationner au plus près de leur point de destination. En dépit de la création d'espaces réservés, et du développement du stationnement longitudinal (notamment rue des Belles feuilles), de nombreux véhicules sont stationnés sur les trottoirs. Les services de police ont été alertés sur le sujet afin de garantir la circulation des poussettes et des personnes à mobilité réduite. C'est un sujet complexe pour lequel il n'y a pas de solution toute faite mais qui fait l'objet de toutes les attentions.

**Mme ROUSSEAU** donne la parole au public.

**Mme PEYRE** souligne la verbalisation excessive des deux roues par les services de la Ville de Paris. Elle souligne le problème du stationnement des deux roues sur les places de stationnement réservées aux voitures.

**Mme BALDINI** répond que la verbalisation est parfois nécessaire lorsque les véhicules entravent la circulation des piétons.

**M. DEBRE** précise que le problème se pose dans tout Paris, néanmoins il estime que la situation s'est améliorée, particulièrement la circulation des deux roues sur les trottoirs. Il ajoute que les deux roues ont le droit de stationner sur les places de stationnement des voitures mais comprend que cela peut déranger les automobilistes. Il faut trouver un équilibre entre la verbalisation, la dissuasion et la discipline. Il ajoute que les deux roues polluent autant que les autres véhicules.

**Mme PEYRE** s'insurge de la politique de circulation de M. DELANOE.

**M. DEBRE** ajoute que le problème va s'accroître avec la fermeture des voies sur berge.

**Mme ROUSSEAU** précise que dans certains endroits la situation des deux roues s'est améliorée, notamment dans le secteur Passy- Jean Bologne, où les utilisateurs de deux roues sont plus disciplinés, particulièrement depuis l'installation qui a été faite devant ZARA. Néanmoins, c'est un travail de longue haleine de rattraper des années de désordre.

**M. DEBRE** regrette que la création d'emplacement pour les deux roues se fasse au dépend du stationnement des voitures, sans compensation par la création de parking en sous sol. Il estime qu'il faudrait la création de 3 ou 4 parkings supplémentaires par arrondissement.

**Mme ROUSSEAU** salue l'arrivée de M. GACHET, Adjoint au Maire du 16<sup>e</sup> en charge de la sécurité.

## 2- Mendicité agressive entre les places Jean Monnet et Victor Hugo

**Mme ROUSSEAU** indique avoir rencontré des riverains qui ont constaté la présence de femmes se livrant à de la mendicité au 110-112 et 123 avenue Victor Hugo. Une pétition des commerçants de l'avenue demandent que les autorités compétentes interviennent pour faire cesser ce trouble.

**M. GACHET** rappelle le cadre légal dans lequel les élus et les forces de l'ordre travaillent dans le cas de la mendicité agressive. Il a été considérablement modifié depuis fin 1992 lorsque la majorité socialiste au parlement de l'époque a décidé d'exclure du code pénal la mendicité et le vagabondage qui ne sont donc plus des délits. Des faits de mendicité agressive peuvent être poursuivis à condition qu'une plainte soit déposée ou d'un flagrant délit, ce qui est plutôt rare. D'autre part, il s'agit principalement de réseaux organisés, structurés, mafieux, souvent en provenance de l'Europe de l'Est. Le démantèlement de ces réseaux nécessite des enquêtes longues et délicates avec des prolongements internationaux. Dans le 16<sup>e</sup>, un réseau de proxénètes roumains vient d'être démantelé avec 25 arrestations en France et 5 en Roumanie.

Une loi de 2003 réprime l'exploitation de la mendicité, dont un article très efficace au départ, réprime la mendicité avec enfants dans la mesure où on considère que la santé de l'enfant est en danger. Cet article de loi a été contesté en justice et il convient de démontrer au cas par cas que la santé de l'enfant est réellement en danger. Aujourd'hui, les Maires de province et le Préfet de Police pour Paris ont la possibilité de prendre un arrêté interdisant la mendicité sur un secteur précis et pour une durée déterminée, comme c'est le cas pour les Champs-Élysées. Claude GOASGUEN souhaite que cet arrêté soit étendu aux sites touristiques du 16<sup>e</sup> de la colline de Chaillot. Le Préfet de Police propose, dans un premier temps, de faire le bilan de l'expérience menée sur les Champs-Élysées.

En ce qui concerne la pétition de l'avenue Victor Hugo, M. GACHET s'est rendu chez un certain nombre de signataires qui ont reconnu que le texte faisait ressortir le rôle de mendiants « guetteurs » qui mesureraient l'opportunité de cambriolages dans les boutiques. Or, il n'y a pas de liens avec d'anciennes affaires de braquage comme cela le laissait supposer. Cependant, le commissariat central va multiplier les patrouilles à pied.

M. GACHET pense que seule une modification du cadre légal permettra l'amélioration de la situation.

**M. DEBRE** souligne l'ampleur du problème compte tenu de l'importance l'organisation de cette activité. Il ajoute que les arrêtés anti-mendicité sont extrêmement difficiles à prendre. Une véritable politique en la matière est impérative.

**Une personne du public** insiste sur la nécessité de faire patrouiller des effectifs en tenue et non pas en civil pour un effet plus dissuasif.

**M. GACHET** ajoute que des policiers roumains sont actuellement à Paris pour collaborer avec la police française, dont 6 à 8 seront affectés au 7<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissement

**Mme PEYRE**, qui vit rue Mesnil, rappelle que le centre Mesnil avait pour objet, au départ, l'accueil de personnes ayant perdu leur travail. Des habitants se sont même mobilisés pour aider certains d'entre eux. Or, aujourd'hui, la fréquentation de ce centre a fortement changé et on a affaire à des repris de justice et à un flot humain important qui arrive par bus le lundi matin, entraînant des problèmes de sécurité et de propreté. Elle cite un groupe qui s'est approprié le territoire.

**Mme NGUYEN** est responsable de ce centre qui accueille des personnes sans domicile fixe. Elle précise que le groupe de personnes cité par Mme PEYRE ne fréquente pas le centre mais squatte le trottoir à proximité du *Leader Price* et s'alcoolise. Mme N'GUYEN a tenté de rentrer en contact et d'instaurer un dialogue afin de leur venir en aide, malheureusement sans succès. Les habitants et commerçants ne doivent pas hésiter à contacter la police s'ils constatent des actes de mendicité agressive.

**M. GACHET** qui a rencontré les commerçants de la rue Mesnil, précise qu'il s'agit d'un groupe de jeunes français de 6 à 10 personnes, présents en permanence depuis quelques semaines, en état d'ébriété, agressifs et bien décidés à jouer les caïds. Suite à un incident récent avec le personnel de l'antenne Mesnil du Centre d'animation, une réunion s'est tenue à la Mairie avec le Commissariat. Il a été décidé le renfort des patrouilles policières en tenue. M. GACHET souhaite qu'il ne soit pas fait d'amalgame entre les agissements de ce groupe d'individus et la présence du centre Mesnil qui est extrêmement utile pour les personnes sans domicile fixe.

**M. PEYRE** souhaite le déménagement du Centre, elle estime que les habitants de la rue Mesnil subissent des nuisances depuis assez longtemps, que le quotidien est très difficile, et qu'ils ont le sentiment de ne pas être entendus.

**Mme ROUSSEAU** souligne la qualité du travail fait dans ce centre par Mme N'GUYEN auprès de personnes qui sont malheureusement représentatives de la misère qui existe dans notre société.

**Mme N'GUYEN** propose d'organiser une visite du centre.

**M. DEBRE** insiste pour qu'il soit bien fait la distinction entre la mendicité agressive orchestrées par des bandes organisées, de l'esclavagisme moderne pour laquelle il faut une législation adaptée, et le traitement des SDF qui nécessite le développement de centres pour organiser leur réinsertion en prenant compte la difficulté qui est que certains ne veulent pas y aller. Il salue le travail de Mme N'GUYEN.

### 3- Détérioration de la chaussée avenue Foch

Mme ROUSSEAU fait part du signalement d'un riverain de la présence de nombreux trous sur l'avenue Foch.

Mme BALDINI rappelle qu'il s'agit d'une avenue très grande, presque une autoroute urbaine et qui est donc souvent très abimée. Les réfections de chaussée à cet endroit coûtent beaucoup d'argent et il est donc difficile d'effectuer une réfection totale. Pour 2012, les parties les plus détériorées seront refaites pour un montant de 145 000 €.

Une personne du public fait part du manque de signalisation des doubles sens cyclables et du danger que cela représente pour les piétons, particulièrement rue des Belles feuilles.

Mme BALDINI répond que la signalisation au sol entre dans le cadre de la loi, c'est une nouvelle chose qui nécessite un temps d'adaptation.

M. DEBRE signale une augmentation des accidents constatés dans les services d'urgence depuis la mise en place des contre sens cyclables.

### 4- Propreté dans la cour de l'école maternelle et élémentaire 130 rue de Longchamp

Mme BEAREZ-BOTTON signale les deux points suivants concernant cette école :

- 1) l'entourage des deux arbres dans la cour
- 2) l'agrandissement du local poubelle de cette même école afin de pouvoir faire le tri sélectif.

Mme BALDINI répond, au sujet des pieds d'arbres, que la pose « d'élastisol » avait été envisagée mais elle s'est révélée non adaptée pour les jeunes arbres et leur croissance. La solution qui devrait être adoptée est la pose de stabilisé autour de ces arbres courant 2012. Elle précise que la question se pose dans d'autres écoles.

M. GILLERON précise qu'avant d'installer quoi que ce soit, il faut attendre que l'arbre ait atteint l'âge de 3 ans. Concernant la question du tri sélectif, il n'y a pas d'obligation de disposer d'un local spécifique, les bacs peuvent être remisés dans un coin de cour par exemple.

Une demande d'éléments a été faite à la circonscription des affaires scolaires mais aucun financement n'a été trouvé à ce jour. M. GILLERON va travailler avec ses équipes pour trouver une solution provisoire.

### 5- Propreté du quartier

Mme ROUSSEAU indique que des riverains signalent des déjections canines en grand nombre dans le quartier, notamment sur les rues Pergolèse et Laurent Pichat.

**M. GILLERON** répond que globalement la situation s'améliore, c'est également le cas pour ces deux rues. Les propriétaires de chiens ramassent davantage, M. GILLERON rappelle que ce geste est obligatoire. Le nettoyage est effectué à de rythmes différents selon les rues dont certaines bénéficient de traitements particuliers. Il précise que la moitié des PV dressés concernent les déjections canines et insiste sur la nécessité de responsabiliser les propriétaires de chiens sur le ramassage.

**Mme ROUSSEAU** estime qu'il s'agit avant tout d'un problème de comportement et c'est à ce niveau là qu'il faut agir. Les rues sont nettoyées par les services puis salées par les usagers, qu'il s'agisse de propriétaires de chien ou de jets de détritiques sur les trottoirs. Elle produira des photos avant/après au prochain conseil de quartier. Ce n'est pas parce que l'on paye des impôts pour le nettoyage que l'on doit salir.

Elle aborde également le problème de la distribution de journaux gratuits que les lecteurs abandonnent n'importe où.

**Une personne du public** confirme l'amélioration de la situation, néanmoins elle déplore l'utilisation des contres allées de l'avenue Foch par les propriétaires de chiens qui ne ramassent pas à cet endroit. La situation est très problématique pour les enfants qui jouent là. Elle suggère l'implantation de panneaux.

**Mme PEYRE** suggère, comme cela se fait au Canada, l'installation d'espaces réservés au chien avec un distributeur de sacs.

**M. GILLERON** répond que ces installations à Montréal ont été inspirées de celles faites à Paris de 1994 à 2000 et qui se sont révélées inefficaces. Les maîtres de chien refusaient de s'y rendre à cause du grand nombre de déjections canines.

**M. DEBRE** concède que l'attitude des propriétaires de chiens s'est améliorée et qu'ils ramassent davantage.

**Une personne du public** propose la mise en place de peines de substitution pour les personnes condamnées à moins d'un an de prison -qui dans tous les cas n'exécutent pas leur peine - et de leur faire nettoyer les trottoirs.

**Mme BALDINI** a accompagné 4 inspecteurs un matin à 7h dans le cadre d'une verbalisation de propriétaires de chiens. Elle affirme que cela représente un travail long et compliqué, il faut être au bon endroit et au bon moment. Mme BALDINI rappelle que la propreté est une des priorités de la municipalité du 16<sup>e</sup> arrondissement. De nombreuses actions sont menées en collaboration avec la section locale de propreté, notamment dans les écoles, afin de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge.

Néanmoins le manque de personnel affecté par M. DELANOE est un problème majeur.

**Mme ROUSSEAU** soutient activement les actions menées en faveur de la propreté auprès des enfants.

**Une personne du public** fait part des nombreuses nuisances générées par le *Casino* rue des Belles feuilles et signale plus particulièrement le manque de propreté du quai de déchargement.

**M. GOSSARD** en prend note et interviendra pour y remédier.

#### 6- Règlementation concernant la sortie des poubelles des copropriétés

**Mme ROUSSEAU** fait part de la remarque d'un riverain : de nombreuses poubelles sont sorties dès 20 heures, le soir, ce qui gêne les passants et l'accès aux immeubles. Il demande si la règlementation ne prévoit pas que les poubelles ne doivent être sorties que le matin.

**M. GILLERON** répond que le règlement sanitaire départemental prévoit la sortie des bacs à ordures 1h avant la collecte et qu'ils soient rentrés dans le ¼ heure qui suit. L'ensemble de la collecte doit être présenté en bacs. Dans le 16<sup>e</sup> la collecte s'effectue entre 6h et 11h30. Les gardiens et les sociétés de nettoyage doivent donc être présents à l'heure pour la sortie des bacs. Le service intervient à des heures régulières. Les inspecteurs peuvent verbaliser le non respect du règlement sanitaire, il est possible de le rappeler au syndic de l'immeuble.

**Mme PEYRE** signale que la rue Mesnil est collectée très tôt et que les gardiennes sont mécontentes.

**M. GILLERON** précise que certaines rues sont collectées tôt afin de ne pas gêner la circulation, les horaires sont déterminés en fonction des contraintes de chacune des voies.

#### 7- Aménagement d'un espace vert place Adenauer

**Mme ROUSSEAU** fait part de la demande d'un riverain de planter des arbres ou arbustes à la place du parking 2 roues.

**Mme BALDINI** répond que cela n'est pas possible en raison des nombreux réseaux présents en sous-sol. Concernant les bacs à fleurs, c'est une politique de la Ville que de ne plus en installer. Elle ajoute que la place Adenauer n'est pas un parking moto.

**Une personne du public** signale le problème des corbeilles de rues et des sacs posés autour qui, selon elle, ne sont jamais ramassés.

**M. GILLERON** répond que les sacs des corbeilles sont changés 1 fois par jour (3 fois au Trocadéro), il en existe 2 000 dans le 16<sup>e</sup>. Les sacs supplémentaires déposés autour le sont par des particuliers qui viennent déposer leurs ordures. Il ajoute que le taux de remplissage est très important et ainsi 17 tonnes sont ramassées chaque jours sur le 16<sup>e</sup> uniquement avec les corbeilles de rue.

#### 8- Illuminations de Noël

**Mme ROUSSEAU** relate la demande d'un riverain qui suggère que la décoration de Noël dans le quartier soit la plus sobre possible. Elle peut concevoir que cela ne plaise pas à tout le monde mais de toute façon il y en a de moins en moins.

Mme ROUSSEAU connaît bien le sujet pour s'en être chargée l'année dernière et affirme que c'est très compliqué. Cela demande l'implication des commerçants et des associations de commerçants, un montage financier complexe et le respect des contraintes liées à l'occupation de l'espace public.

Elle souhaiterait que les commerçants s'accordent, dans un premier temps, pour une décoration homogène de leurs vitrines. Elle regrette que cela ne se fasse pas naturellement comme on peut le voir dans les pays nordiques où commerçants et habitants unissent leurs efforts pour la décoration de Noël des rues.

#### 9- Budgets de fonctionnement et d'investissement.

**Mme ROUSSEAU** rappelle que le budget de fonctionnement du conseil de quartier sert en particulier à financer des animations.

Cette année, elle propose que le conseil prenne en charge le Noël des seniors le 19 décembre, un goûter-concert pour 150 personnes. Cette animation dont le montant est estimé à 1400€ aura lieu sur le site du village de Noël du Trocadéro.

Elle propose également pour le Noël des enfants, de s'associer à l'UNICEF dans le cadre du projet « Frimousse ». Ce projet vise à sensibiliser aux droits des enfants par le biais de la confection d'une poupée en tissu. Elle propose que le conseil de quartier participe à hauteur de 400€ pour le goûter des enfants.

Le budget est voté à l'unanimité.

**Mme ROUSSEAU** annonce que le Village de Noël « Trocadéro on Ice » aura lieu du 8 décembre au 2 janvier autour des fontaines du Trocadéro. Cette année les Hautes Alpes et les sports d'hiver sont à l'honneur (Igloo, patinoire, parcours de raquette...). Des heures de cours d'initiation au patinage seront offertes aux écoles élémentaires du 16<sup>e</sup>, les enfants et leurs professeurs sont très enthousiastes. Elle annonce rechercher des bénévoles pour aider à la tenue du chalet de la mairie.

Elle invite tout le monde à venir visiter le village de Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.